

# ECOUTE, ORALITE ET TRAVAIL CORPOREL, LES APPRENTISSAGES FONDAMENTAUX POUR FORMER UN MUSICIEN – 6H FORMATION MUSMAT EN ILE DE FRANCE

---

## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Mettre en avant la primauté de l'écoute et de l'oralité sur la lecture
- Comprendre l'importance du travail corporel pour ressentir les bases de la musique
- Accéder à un apprentissage naturel
- Cerner les causes de nombreux échecs dans l'apprentissage musical

## PROGRAMME

- Mise en situation par un travail vocal et instrumental sur des mélodies connues
- Acquisition de techniques corporelles permettant de ressentir les hauteurs de sons et les rythmes, puis de les coder
- Jeux collectifs basés sur l'écoute et le rythme
- Echanges entre les participants pour travailler sur son enseignement

## PUBLIC CONCERNE

Professeurs de musique, instrumentistes, intervenants musique  
12 stagiaires maximum

## FORMATRICE

**Brigitte Pras**, professeur de piano diplômée de la pédagogie Suzuki, violoniste, chef de chœur, formée en rythmique Dalcroze, créatrice de la démarche pédagogique MUSMAT

**Contacts** : @ : [musmat@cegetel.net](mailto:musmat@cegetel.net), Tél : 06 81 61 95 86

## EN PRATIQUE

---

<b><u>LIEU :</u></b> Banlieue ouest (25mn de St Lazarre SNCF)	<b><u>TARIFS INDIVIDUELS:</u></b> 210 € coûts administratif et pédagogique
<b><u>DATES / HORAIRES:</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Samedi 2 mars 2019 : 14h-17h15</li><li>- Samedi 13 avril 2019 : 14h-17h15</li></ul>	<b><u>INSCRIPTION</u></b> <b>Date limite d'inscription</b> : 31 janvier 2019 Contacter Brigitte Pras pour les modalités d'inscription
<b><u>REMARQUES PARTICULIERES</u></b> Tenue souple conseillée - Les instrumentistes sont invités à apporter leurs instruments MUSMAT est organisme de formation déclaré : n ° 11753906475, référencé dans le Datadock ; Une prise en charge financière de la formation peut être demandée, sous réserve d'acceptation du dossier ; une convention sera alors établie avec l'organisme financeur L'organisme se réserve le droit d'annuler les sessions si le nombre de stagiaires n'est pas suffisant ; les sommes versées vous seront alors remboursées	